

TOUR VERDON :
ENTRE LAC, VILLAGES PROVENCAUX ET
CANYON
FRANCE – PROVENCE

Séjour en hôtellerie
7 jours / 6 nuits / 6 jours de randonnée accompagnée semi-itinérante



Vous rêvez de dépaysement, de lieux authentiques et préservés ? Laissez-vous guider sur les sentiers sélectionnés, dans les Gorges du Verdon au milieu de ses paysages majestueux. Le plus grand canyon d'Europe à portée de chaussure ! Une symphonie de couleurs et de senteurs vous attend, du vert émeraude de la rivière serpentant le long de hautes falaises blanches et ocre, au mauve des champs de lavande et au bleu intense du ciel. Pays de traditions, avec les ateliers des maîtres faïenciers du village de Moustiers Sainte Marie qui blotti sous les rochers a des allures de crèche provençale.

PROGRAMME

JOUR 1 : GARE DE MANOSQUE - MOUSTIERS SAINTE MARIE

Accueil par notre guide à la gare ferroviaire de Manosque à 14h45, puis transfert à Moustiers (1h de trajet). Une fois installés à notre hôtel, nous partons à la découverte de ce village typiquement provençal, et de son patrimoine le long des ruelles escarpées où se côtoient fontaines, lavoirs, placettes, pont voûté et chapelles...

Repas du soir et nuit en hôtel 2 à Moustiers Sainte Marie. 1h30 de visite*

JOUR 2 : BOUCLE AUTOUR DE MOUSTIERS SAINTE MARIE PAR LA VOIE ROMAINE

Lors de cette deuxième journée, nous prenons un peu de hauteur pour rejoindre le plateau du Mont Denier et ses vastes espaces (40min de trajet environ). Lieu de culture de la lavande vraie, utilisée par les meilleures parfumeries. A la belle saison, (de mi-mai à début juillet) l'air est imprégné de l'odeur de la garrigue se mélangeant à celle de la lavande, un régal olfactif qui accompagne délicieusement celui des yeux et l'occasion de photos inoubliables. Le retour se fait par la superbe voie romaine offrant des points de vue grandioses sur le lac de Sainte Croix et l'entrée des gorges du Verdon (40min environ).

Repas du soir et nuit en hôtel 2 à Moustiers Sainte Marie.
5h de marche, +450m/-450m de dénivelé*

JOUR 3 : BOUCLE AUTOUR DE MOUSTIERS PAR LE LAC DE SAINTE CROIX

Au départ de l'hôtel, nous nous dirigeons en direction du plateau de Valensole (30min), célèbre pour ses champs de lavande à perte de vue. Ce plateau situé à plus de 700 m d'altitude vous offre un panorama époustouflant sur la Provence, du Ventoux en passant par la Montagne de Lure, le Luberon, la St Victoire et la Sainte Baume. Nous redescendons vers le lac de Sainte Croix (35min), plus beau lac de Provence, né de la construction d'un barrage sur le cours du Verdon. Nous longeons les rives pour un pique-nique les pieds dans l'eau ! Retour à Moustiers (10min) par un joli petit vallon.

Repas du soir et nuit en hôtel 2 à Moustiers Sainte Marie.
5h de marche, +390m/-390m de dénivelé*

JOUR 4 : MOUSTIERS SAINTE MARIE - LES GORGES DU VERDON - LA PALUD SUR VERDON

Un taxi nous emmène au départ d'un sentier panoramique au-dessus des Gorges (15min environ). Sur la route nous profitons de panoramas à couper le souffle, plongeant sur l'entrée des Gorges et le lac de Sainte Croix. Notre sentier en balcon nous permet d'admirer la profondeur des gorges et l'immensité de ce canyon. A l'issue de cette belle journée, nous arrivons à La Palud sur Verdon (35min) pour rejoindre notre hôtel panoramique avec piscine.

*Repas du soir et nuit en hôtel à la Palud.
4h30 de marche, +370m/-250m de dénivelé*

JOUR 5 : BOUCLE AUTOUR DE LA PALUD, AU COEUR DU VERDON

Un émouvant parcours de la mémoire jusqu'au village fantôme de Châteauneuf. Peu à peu déserté par ses habitants après la première guerre mondiale qui tua 19 jeunes de la commune sur les différents champs de bataille de la Grande Guerre, le temps s'est arrêté ici.

Après le pique-nique, nous entrons dans la grotte Notre Dame où se dresse une chapelle. Lors du retour, nous pouvons contempler les paysages du « haut pays » du Verdon ayant servi de décors aux romans de Jean Giono.

Repas du soir et nuit à l'hôtel à La Palud.

4h30 de marche, +370m/-370m de dénivelée

JOUR 6 : LE VILLAGE DE ROUGON, LE POINT SUBLIME ET L'ENTREE DES GORGES PAR LE SENTIER MARTEL

Après un court transfert en taxi à Rougon (15min) et l'exploration du village surplombant l'entrée des gorges du Verdon, nous descendons au Point Sublime, le bien nommé, qui nous offre un des plus beaux points de vue du Verdon. Ensuite, nous rejoignons le lit de la rivière pour entrer dans le canyon par les fameux tunnels du sentier Martel. C'est sans conteste l'un des plus beaux sentiers d'Europe qui doit son nom à Edouard Alfred Martel, père de la spéléologie, premier à explorer le grand canyon en 1905. Une traversée en toute sécurité entre flanc de falaise et tunnels, nous permet de découvrir les secrets géologiques de ce canyon : piscines naturelles, baumes, falaises monumentales...

Retour en bus ou en taxi privé à La Palud (15min environ). Repas du soir et nuit à l'hôtel.

5h30 de marche, +250m/-600m de dénivelé

JOUR 7 : LA PALUD - MOUSTIERS SAINTE MARIE - GARE DE MANOSQUE

Après le petit déjeuner, départ à 9h pour un transfert en taxi pour la gare ferroviaire de Manosque (1h20 de trajet). Nous passons par Moustiers Sainte Marie, pour ceux qui y ont garé leur voiture en début de séjour.

IMPORTANT ITINÉRAIRE :

- Les durées de nos randonnées sont données à titre indicatif. Elles peuvent varier en fonction de plusieurs éléments lors du déroulé de notre séjour (niveau des participants, météo, état du terrain, etc...). Les durées de transfert peuvent aussi fluctuer en fonction des conditions climatiques et de l'état des routes.
- Le programme a été établi selon les derniers éléments connus lors de sa rédaction et peut être sujet à des modifications dans un souci de qualité. De plus, des situations indépendantes de notre volonté peuvent modifier le déroulement de votre séjour (météo, routes coupées, vols annulés ou retardés, grèves, fêtes locales...). Nos guides feront de leur mieux pour s'adapter à ces aléas, avec leur expérience et leur professionnalisme. Votre satisfaction et votre sécurité sont les éléments qui prédominent dans ces décisions de modification.
- En cas de nombre insuffisant de participants, nous pouvons être amenés à annuler un séjour jusqu'à 3 semaines avant le départ. Nous anticipons au maximum cette prise de décision, parfois à 5-6 semaines de votre départ, afin de vous permettre de vous organiser au mieux. Si vous vous rendez au point de RV du séjour en transport en commun, nous vous recommandons d'éviter les tarifs non modifiables - non remboursables tant que le départ n'est pas confirmé, ou de prévoir une assurance annulation auprès des compagnies de transport.
- De juin à septembre, l'accès aux massifs provençaux peut être restreint ou interdit par la préfecture, pour la demi-journée ou la journée entière. Cette décision est liée au niveau de risque d'incendie (pour cause de grosse chaleur, de fort mistral, etc...), évalué la veille de chaque jour de randonnée par les autorités. Nos accompagnateurs sont habitués et formés, pour vous proposer une randonnée de remplacement le cas échéant, ou modifier l'ordre du programme lorsque cela est possible.

NUITS SUPPLÉMENTAIRES :

Possibilité de nuits supplémentaires : nous consulter.

FICHE PRATIQUE

ACCUEIL :

Accès voiture : Itinéraire : www.google.fr/maps. Par la A 51 sortie 18.

Le RV s'effectue directement à Moustiers, où vous pouvez y garer votre voiture. Notre taxi pourra vous déposer à votre voiture le jour 7, lors du trajet La Palud sur Verdon - gare de Manosque, car nous passons par Moustiers Sainte Marie.

COVOITURAGE

De nombreuses personnes, se rendant au départ de nos randonnées par leurs propres moyens, se rendent compte, une fois arrivée sur place, qu'elles auraient pu faire le voyage ensemble. Il nous est très difficile d'organiser par nous même le covoiturage ne disposant pas toujours des coordonnées de tous les participants et ne connaissant pas leur mode d'accès au point de rendez-vous. De plus, la loi nous interdit la divulgation des coordonnées de nos clients et nous pouvons difficilement jouer le rôle d'intermédiaire. Cependant, soucieux de vous faciliter vos déplacements mais aussi de nous inscrire dans une démarche responsable et respectueuse de la planète, nous vous incitons à consulter les sites suivants qui organisent le covoiturage : www.covoiturage.fr ou www.covoiturage.com ou www.easycovoiturage.com, etc.

Parking de l'hôtel privé payant à réserver à la réservation 8€/par jour.

Parkings publics payants autour de l'hôtel.

Accès train :

Gare de Manosque

Horaires auprès de la SNCF : www.sncf-connect.com - par téléphone: 3635
www.thetrainline.com/fr

Gare d'accès et de dispersion : MANOSQUE Horaires indicatifs.

ALLER :

Départ AIX EN PROVENCE : 13h54 (TER)

Arrivée MANOSQUE : 14h34

RETOUR :

Départ MANOSQUE : 11h25 (TER)

Arrivée : AIX EN PROVENCE : 12h07

NIVEAU :

NIVEAU PHYSIQUE :

Marcheur Régulier

Pour marcheur régulier, motivé, en forme, pratiquant une activité physique variée et régulière.

Etapes de 4h à 5h de marche, de nombreuses pauses sont prévues au cours de la journée, avec des dénivelés positifs de 300m à 450m.

NIVEAU TECHNIQUE :

Certains sentiers du massif du Verdon sont rocailleux avec quelques marches naturelles. Bien que ceux-ci soient sans danger car très bien aménagés, nous vous conseillons d'utiliser une paire de bâtons de marche télescopiques. Votre guide pourra vous conseiller sur le terrain pour une utilisation optimum des bâtons. De plus, il sera présent pour vous aider dans votre progression durant la journée.

HEBERGEMENT :

- MOUSTIERS SAINTE MARIE : 3 nuits en pension complète en hôtel 2* avec piscine, dans le centre.

- LA PALUD SUR VERDON : 3 nuits en hôtel 2* familial et repas aux restaurants à la Palud.

TRANSFERTS INTERNES :

Les transferts de ce séjour se font en taxis privés (et un transfert pouvant être en bus public en revenant de randonnée si les horaires le permettent, trajet 15min). Les durées de transfert n'excèdent pas les 40min par trajet (et sont de 20-30min en moyenne par trajet), en dehors des transferts en début et fin de séjour depuis et à la gare de Manosque (1h de route).

PORTAGE DES BAGAGES :

Vous portez uniquement vos affaires de la journée.

GROUPE :

De 6 à 15 personnes.

ENCADREMENT :

Accompagnateur en montagne diplômé.

DISPERSION :

Le samedi après le petit déjeuner, et pour ceux qui ne sont pas véhiculés, départ à 9h pour un transfert en taxi privé pour Manosque (inclus dans notre prix).

RENDEZ-VOUS :

Le dimanche à 14h45 à la gare ferroviaire de Manosque, ou pour ceux qui arrivent en voiture : RV directement à l'hôtel de Moustiers Sainte Marie à 15h45 (les coordonnées seront indiquées sur la convocation).

En cas d'arrivée tardive, vous pourrez appeler notre accompagnateur pour qu'il vous donne un RV (uniquement si vous êtes véhiculés, ou si vous prenez un taxi mais onéreux étant donné la distance).

Pour les arrivées en voiture, consulter la rubrique Parking de notre fiche technique.

Pour les arrivées en train, vous pouvez consulter la rubrique « Moyens d'accès / Train » de notre fiche technique.

EQUIPEMENT INDIVIDUEL A PREVOIR

Vous trouverez cet équipement dans les magasins de notre partenaire :

www.auvieuxcampeur.fr



BAGAGES :

✓ 1 sac de voyage par personne (ou valise à roulettes). Un bagage trop volumineux est à proscrire car poserait des soucis d'encombrement du bus ou d'organisation logistique.

✓ 1 sac à dos de 35-40 litres environ à armatures souples avec ceinture ventrale et un dos bien aéré pour votre confort (pour porter vos affaires personnelles de la journée : appareil photo, pique-nique du déjeuner, gourde, vivres de course, veste coupe-vent, pull, vêtement de pluie...). Ce bagage est placé généralement en cabine lors de vos transports aériens éventuels (10kg maximum par personne, habituellement).

Sur les séjours itinérants ou semi-itinérants, il est demandé de limiter également le poids à 10-12kg, car l'accès malaisé à certains hébergements pourrait compromettre la livraison des bagages. Nous vous invitons également à éviter d'y laisser des objets fragiles et/ou de valeur.

VÊTEMENTS :

Pour le haut du corps, le principe des 3 couches permet de gérer quasiment toutes les situations :

- ✓ une couche légère et respirante
 - ✓ une couche chaude
 - ✓ une couche imperméable et respirante.
- En marchant, par beau temps calme, le sous-pull peut suffire. Par temps de pluie ou vent, il suffit de rajouter cette veste imperméable. Par grands froids ou lors des pauses, la veste polaire est un complément indispensable.

Prévoir des vêtements qui sèchent rapidement et donc éviter le coton. Préférez les fibres synthétiques qui permettent de rester au sec et au chaud aussi longtemps que possible.

Pensez à vous couvrir avant d'avoir froid, mais surtout à vous découvrir avant d'avoir trop chaud. La sueur est l'ennemi du randonneur, car elle humidifie les vêtements qui sont rapidement glacés lors des pauses. Ainsi, il est très rare d'effectuer une ascension vêtue d'une veste polaire.

La liste complète et idéale : (à adapter néanmoins suivant la randonnée et la saison, et en fonction de vos habitudes)

- ✓ 1 chapeau de soleil ou casquette, ou foulard
 - ✓ 1 bonnet ou bandeau en polaire et/ou un tour de cou
 - ✓ 1 paire de gants légers
 - ✓ Tee-shirts manches courtes en matière respirante de préférence (1 pour 2 jours de marche).
 - ✓ 1 sous-pull à manches longues en matière respirante ou une chemise (parfois, les sommets sont ventés et une petite épaisseur est la bienvenue pendant la pause déjeuner),
 - ✓ 1 veste chaude type polaire (voire déperlante) ou type chaude et compressible
 - ✓ 1 veste coupe-vent imperméable et respirante avec capuche
 - ✓ 1 cape de pluie éventuelle et/ou sursac
 - ✓ 1 pantalon de randonnée solide, ample, confortable, déperlant
 - ✓ 1 surpantalon imperméable et respirant
 - ✓ 1 short ou pantacourt, confortable et solide
 - ✓ Chaussettes de marche (1 paire pour 2 jours de marche). Privilégier la laine ou les chaussettes spécifiques randonnée type bouclette" qui vous éviteront l'échauffement prématuré des pieds
 - ✓ 1 paire de chaussures de randonnée tenant bien la cheville et imperméables, avec semelle qui accroche bien au relief et résistante à l'abrasion. Pensez à tester auparavant les chaussures neuves et celles inutilisées depuis longtemps.
 - ✓ ou si vous êtes habitués, une paire de chaussures basses type trail, notamment pour les séjours été.
 - ✓ 1 paire de guêtres (facultatif)
 - ✓ 1 maillot de bain et 1 serviette qui sèche rapidement (facultatif en vue d'éventuelles baignades)
- 1 pantalon confortable pour le soir
1 paire de chaussures de détente légères pour le soir, type baskets, permettant aussi d'être utilisées pour les visites ou balades en ville.

MATÉRIEL :

POUR LE PIQUE-NIQUE

- ✓ Couverts
 - ✓ 1 boîte de conservation en plastique de 0,5 litre minimum (impératif même s'il peut arriver qu'elle ne serve pas)
 - ✓ 1 gobelet plastique ou aluminium avec anse isolée pour éviter les brûlures avec les boissons chaudes
- 1 couteau de poche pliant (facultatif)
1 gourde isotherme ou aluminium de 1,5 litres minimum ou gourde souple (déconseillée en hiver) ou une gourde filtrante éventuellement. Surtout utile en hiver, si vous souhaitez, prendre une bouteille isotherme pour emporter thé, café... pendant la randonnée)

AUTRES

- ✓ 1 grand sac plastique à glisser dans votre sac à dos afin de protéger vos affaires des intempéries et/ou 1 sur-sac

1 pochette étanche avec : votre contrat d'assistance, vos papiers d'identité, carte vitale et tout autre document mentionné dans la rubrique formalités

- ✓ 1 parapluie solide et léger (facultatif mais très utile en cas de pluie, ou même de canicule)
- ✓ 1 paire de bâtons de marche télescopiques (facultatif, selon vos habitudes ou le niveau technique des randonnées, se référer au paragraphe « Niveau Technique » de la fiche technique du séjour)
- ✓ 1 paire de lunettes de soleil de bonne qualité (protection niveau 3 ou 4) couvrant bien les côtés

Crème solaire avec un bon indice de protection (30 minimum) et écran labial (le tout systématiquement dans le sac à dos)

- ✓ Trousse de toilette (brosse à dents, déodorant, etc...)
- ✓ Protections auditives en cire ou en mousse (contre les ronflements de voisinage ou autres nuisances sonores) Mouchoirs
- ✓ Papier toilette
- ✓ 1 frontale ou lampe de poche + couverture de survie : à mettre systématiquement dans le sac à dos, un retard imprévu suite à un incident peut subvenir même au cours d'une randonnée facile
- ✓ Des lunettes de rechange (si vous portez des lunettes de vue)
- ✓ Appareil photo, jumelles (facultatif)

PHARMACIE :

- ✓ Vos médicaments habituels
- ✓ Médicaments contre la douleur : paracétamol de préférence
- ✓ Médicaments contre les troubles digestifs (facultatif)
- ✓ Antistaminiques contre les piqûres d'insectes par exemple (facultatif)
- ✓ Pastilles contre le mal de gorge (facultatif)
- ✓ Bande adhésive élastique en 5 ou 8 cm de large x 2,5 m (facultatif)
- ✓ Jeux de pansements adhésifs + compresses désinfectantes
- ✓ Collyre (en cas de poussières ou irritation/sécheresse oculaire)
- ✓ Double peau pour protéger les ampoules aux pieds (facultatif)
- ✓ Pince à épiler (facultatif)
- ✓ Petits ciseaux (facultatif)
- ✓ Vitamine C (facultatif)
- ✓ Pince à échardes (facultatif)
- ✓ Gel hydroalcoolique antibactérien utile pour se laver/désinfecter les mains.

DATES ET PRIX

| Dates | Prix par personne |
|--------------------------------------|-------------------|
| Du 22 septembre au 28 septembre 2024 | 975 € |
| Du 29 septembre au 05 octobre 2024 | 975 € |

Supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : 230 €

LE PRIX COMPREND

- L'encadrement par un accompagnateur en montagne
- L'hébergement en demi-pension (vin et boissons non compris)
- Les pique-niques le midi (sauf J1 et J7)
- Les taxes de séjour

Les transferts en taxis privés, incluant l'acheminement jusqu'au Verdon, depuis et à Manosque

LE PRIX NE COMPREND PAS

- L'assurance annulation et/ou assistance
- Les repas de midi du J1 et J7
- Les boissons et dépenses personnelles
- Les frais d'inscription
- Le supplément chambre individuelle
- D'une façon générale, tout ce qui n'est pas indiqué dans "Le prix comprend"

POUR EN SAVOIR PLUS

INFORMATIONS DESTINATION

HISTOIRE :

A partir de 400 000 avant J.C, les premières populations s'installent sur le territoire. À partir des basses gorges du Verdon, ces premiers hommes gagnent peu à peu l'ensemble du pays. Les nombreuses grottes qui jalonnent les gorges du moyen et du bas Verdon font de ce territoire un des hauts lieux de la préhistoire. Les cavités formées dans la roche ont permis l'implantation humaine dès le paléolithique. Ils sont nomades, vivent de chasse, de pêche et de cueillette. L'Homme du Néolithique (6 000 av. J.-C.), devient sédentaire et développe un habitat groupé dans l'ensemble du pays du Verdon et se fait éleveur et agriculteur. Il file la laine, produit de la céramique, érige des dolmens et développe les échanges commerciaux. Les populations se dispersent par la suite en petites unités culturelles (quelques-unes occupent les sites de hauteur, les oppida).

Après une longue guerre contre les tribus gauloises, les Romains fondent en 118 av. J.-C. une province transalpine, qui deviendra plus tard la Narbonnaise. A l'est, l'empereur Auguste crée la province des Alpes-Maritimes, dont la frontière avec la Narbonnaise se situait près de l'actuel village de Rougon. La cité de Riez, siège d'une colonie, est créée sous Auguste. Durant l'occupation romaine, le terroir du Verdon est voué à la culture : plusieurs centaines d'établissements ruraux isolés sont créés, les villæ, véritables domaines agricoles.

La région est rattachée au royaume des Francs en 536. Elle recouvre son indépendance en 879. Les Sarrasins occupent le massif des Maures en 880. Ils étendent leurs raids jusqu'aux Alpes. Saint Mayeul, né vers 909 à Valensole, devient abbé de Cluny en 954. Sa capture en 972 déclenche la guerre contre les Sarrasins. Guillaume le Libérateur repousse les Maures en 976. Les fiefs se recomposent, le renouveau monastique s'impose. L'art roman connaît un grand rayonnement. C'est une période de prospérité, caractérisée par l'essor des villes et des échanges.

A partir du 15ème siècle, d'importantes crises socio-économiques, conjuguées aux épidémies de peste noire, ruinent le pays. La Provence intègre progressivement le royaume à partir de 1481, date de la mort du roi René. Le territoire est réinvesti fin XVe mais le XVIe siècle est durement frappé par le conflit contre Charles Quint, les guerres de religion et les troubles de la Ligue. Le catholique Jean de Pontevès, grand sénéchal, seigneur de Carcès et de Blioux, devient comte de Provence en 1571 après sa victoire sur Charles Quint. La population s'accroît, les villages se développent. Affaiblie, la noblesse locale s'allie à la bourgeoisie qui gagne en puissance. Ce sont les premiers pas de l'industrie locale : verrerie, poterie, aménagements hydrauliques... Sous le règne de Louis XIV, Moustiers Sainte-Marie devient un des plus grands centres faïenciers de France.

Au 18ème, le père Marc, de Bauduen, orateur capucin du XVIIe, l'abbé Bausset, natif du même lieu, philosophe célèbre du XVIIIe, le père Pellas de Comps, auteur en 1723 du premier dictionnaire de langue provençale et l'abbé Jean, d'Aups, qui fit ériger dans son jardin une curieuse colonnade en terre cuite gravée d'une synthèse des connaissances scientifiques sont les « principales « Lumières » régionales. Mais le siècle des Lumières est également une période noire dans l'histoire de la Provence. En 1720, la grande peste s'abat sur le territoire et le vide de ses habitants.

De profonds changements sociaux, techniques et économiques président à la transformation des paysages, des modes de vie et de l'organisation territoriale. Ce sont des heures violentes, celles des conflits mondiaux qui affectent l'économie et provoquent la déprise rurale. Parmi les hommes de cette période, citons Martin Bidouré, l'insurgé fusillé à Aups lors de l'insurrection de

1851, Marcel Provence qui relance la production faïencière de Moustiers Sainte-Marie en 1927, et tous les résistants, qu'ils soient de 1851 ou de la seconde guerre mondiale.

Le début du XXe siècle est marqué par la « découverte » des gorges du Verdon. Le géologue Edouard-Alfred Martel a mené l'exploration, en 1905 accompagné d'un groupe de locaux, avec à leur tête Isidore Blanc, instituteur à Rougon. C'est en son honneur que le sentier emblématique a été rebaptisé Blanc-Martel. Cependant, cette découverte ne signifie pas que le territoire était un espace inhabité. En effet, les gorges ont, de tous temps, été parcourues par les hommes et en gardent aujourd'hui l'empreinte : chasseurs, cueilleurs de buis, apiculteurs, bergers, forestiers... Au milieu du XXe siècle, le programme d'aménagement de l'E.D.F. (Electricité De France) permet l'édification de cinq barrages :

- Castillon, mis en eau en 1948.
- Chaudane, opérationnel en 1952.
- Gréoux en 1967.
- Quinson en 1972.
- Sainte-Croix en 1974.

BIBLIOGRAPHIE :

- Guide Vert "Alpes du Sud" (Michelin).
- « La Provence avec les yeux de Giono » de Dominique Lebrun (Didier Richard).
- « Mon théâtre d'Ombre ».
- « Le goût de la Haute Provence. Les romans d'Henri Bosco.

CARTOGRAPHIE :

Carte IGN (Série bleue au 1 :25 000) n°3342 ET (Plateau de Valensole).

Carte IGN (Série bleue au 1 :25 000) n°3442 OT (Gorges du Verdon). Carte IGN (Série bleue au 1 :25 000) n°3542 OT (Castellane).

ADRESSES UTILES :

Parc NATUREL REGIONAL DU VERDON :

Domaine de Valx - 04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél : 04 92 74 68 00 - Mail : info@parcduverdon.fr - Web : www.parcduverdon.fr

INSCRIPTION, ANNULATION & ASSURANCES

INSCRIPTION

En ligne sur notre site internet www.espace-evasion.com , ou en renvoyant la fiche d'inscription signée et un acompte de 30%, vous recevrez alors une confirmation d'inscription.

Inscription à plus de 22 jours du départ : aucun frais de dossier

Inscription entre 21 jours et 8 jours du départ : frais de dossier : 10 € (20 € pour les voyages et les séjours en liberté)

Inscription à moins de 8 jours du départ : frais de dossier : 20 € (30 € pour les voyages et les séjours en liberté) (le paiement doit être obligatoirement effectué par carte de crédit)

ANNULATION

ANNULATION De notre part :

ESPACE EVASION se réserve le droit d'annuler un séjour en cas d'insuffisance de participants (6 minimum, sauf cas particuliers précisés) ou par suite de conditions particulières qui risqueraient de compromettre le bon déroulement du séjour.

En cas d'insuffisance de participants, ceux-ci seront prévenus dans un délai minimum de 14 jours. Il vous sera proposé plusieurs solutions de remplacement. Si aucune solution ne vous convient, vous serez remboursé intégralement.

ANNULATION De votre part :

En cas de désistement de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), les frais d'annulation à votre charge sont les suivants (la date prise en compte est celle à laquelle ESPACE EVASION a pris connaissance du désistement) :

Dans le **cas général**.

- Jusqu'à 31 jours du départ : 10 % du montant du séjour, avec un minimum de 30 €.
- Entre 30 et 21 jours : 35 % du montant du séjour.
- Entre 20 et 14 jours : 50 % du montant du séjour.
- Entre 13 et 2 jours : 75 % du montant du séjour.
- A moins de 2 jours du départ : 100 % du montant du séjour.

Dans le cas particulier de séjour incluant l'émission d'un **billet d'avion non remboursable** ou **l'affrètement d'un bateau**.

De 90 à 45 jours avant le départ : 1 000 €

De 44 à 31 jours avant le départ : 60 % du montant du séjour

A 30 jours et moins du départ : 100 % du montant du séjour

Pour les **groupes constitués auxquels il est proposé un tarif par personne**, le désistement d'une partie seulement des participants entrainera une modification du tarif pour les autres participants, ou sera soumise à des frais d'annulation de 100% quelque-soit la date de l'annulation.

Pour la prise en charge de ces frais, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation. **L'assurance n'entre en vigueur que si votre voyage est soldé.**

Tout participant abrégeant un séjour, ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur, pour niveau insuffisant ou non-respect des consignes de sécurité.

ASSURANCES ANNULATION, FRAIS DE RECHERCHE ET SECOURS, ASSISTANCE - RAPATRIEMENT- INTERRUPTION

Nous vous proposons trois formules d'assurances au choix :

- **Assurance Annulation + Assurance Bagages + extension Epidémies (3,4 % du montant du séjour).**
- **Assurance Frais de Recherche et Secours + Assistance Rapatriement + extension Epidémies (2 % du montant du séjour).**
- **Assurance Multirisques Annulation + Assurance Bagages + Retard de transport, Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement, Interruption de Séjour + extension Epidémies (4.8 % du montant du séjour).**

Les garanties détaillées et les exclusions sont portées sur le fascicule : Annulation – Assistance Frais médicaux et Interruption de séjour et d'activités ASSURINCO MUTUAIDE Vagabondages contrat n° 4637 joint à votre confirmation d'inscription. Il est disponible sur www.espace-evasion.fr/telechargements ou sur simple demande. Attention, ce contrat s'adresse uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France ou en Europe.

L'assurance Annulation

L'assurance entre en vigueur dès la souscription et si votre voyage est soldé. Les événements garantis sont :

- L'annulation pour **motif médical** : maladie grave, accident corporel grave ou décès de vous-même, un membre de votre famille...
- L'annulation pour **causes dénommées** :
 - * Dommages graves ou vols dans locaux privés ou professionnel, convocation en tant que témoin ou juré d'assise, ..., une franchise de 30 € par personne est déduite par l'assureur.
 - * La mutation professionnelle, la suppression et la modification des dates de congés payés du fait de l'employeur, vol des papiers d'identité, ... (franchise de 100 € par personne).
- L'annulation toutes **causes justifiées** (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne et 150 € par dossier).

- **Assurance Bagages** : plafond de 1500 €

Extension Epidémies :

- Annulation pour maladie en cas d'épidémie/pandémie, refus d'embarquement suite à prise de température, en cas d'absence de vaccination devenue obligatoire (franchise de 10 % du montant des frais d'annulation avec un minimum de 50 € par personne).

Les frais d'annulation restant à votre charge vous seront remboursés par l'assureur, déduction faite de franchise éventuelle, des frais de dossier, de visa, des taxes portuaires et aéroportuaires et du montant des assurances. Ils sont calculés en fonction de **la date de constatation médicale ou de l'événement qui entraîne l'annulation**.

Cas Particuliers concernant les voyages à l'étranger

Dans le cas d'un billet d'avion émis à l'avance, que ce soit à votre demande ou en raison de la politique de certaines compagnies aériennes pour certains types de tarif, il sera facturé des frais d'annulation égaux à 100 % du prix du billet, quelle que soit la date de l'annulation.

L'Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage. Les événements garantis par notre contrat souscrit pour vous auprès de Mutuaide Assistance sont :

- les frais de recherche et secours jusqu'à un plafond de 10 000 €,
- le rapatriement avec assistance en cas d'atteinte corporelle grave,
- les frais médicaux hors du pays de résidence,
- la prolongation de séjour (10 nuits maximum)
- l'avance de fonds à l'étranger,
- la prise en charge d'honoraires d'avocats à l'étranger jusqu'à un plafond de 5 000 €,
- la responsabilité civile vie privée à l'étranger
- ...

Extension Epidémies :

Frais hôteliers suite à mise en quarantaine (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

Soutien psychologique suite à mise en quarantaine

Frais médicaux sur place

Retour impossible suite à vol annulé par autorités ou compagnie aérienne (1000 €)

Frais hôteliers suite retour impossible (80 €/nuit – maxi 14 nuits)

L'Assurance Multirisques

Cette assurance reprend **les garanties des assurances annulation et assistance rapatriement**, elle est complétée par deux garanties :

Interruption de séjour : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

La garantie de l'assuré prend effet dès le départ du séjour et cesse lors du retour du voyage.

Les événements garantis sont :

- l'interruption de séjour jusqu'à un plafond de 30 000 € par événement, ou d'activité 100 € par jour (maximum 3 Jours)

Retard de transport : uniquement disponible dans la formule multirisques à 4.8 %.

Si vous avez subi un retard de transport plus de 4 heures (avion, train, bateau), une indemnité avec plafond de 50 € par personne pour un retard de 4 à 8 h, de 100 € par personne pour un retard supérieur à 8 heures

Les indemnités sont cumulables si le retard est subi par le trajet aller, le trajet retour ou un trajet pendant le voyage.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de difficulté avec votre assistant si ces prestations ne couvrent pas les conditions ou les activités du voyage. Si des frais supplémentaires sont exposés de ce fait pour votre retour, nous nous réservons le droit de vous les facturer.

Pour les séjours à l'étranger, les participants possédant une assistance rapatriement personnelle devront remplir un formulaire et nous fournir une attestation de leur assurance. Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus.

Vérifiez notamment que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé. En particulier, les assurances des cartes bancaires couvrent l'assistance-rapatriement, mais les assurances des cartes bancaires de base (et certaines cartes bancaires haut de gamme) ne possèdent pas de garantie «frais de recherche et secours».

ESPACE EVASION

Agence de Voyages – IM.074.10.0036

Garantie financière : Groupama – 5, rue du Centre - 93199 NOISY LE GRAND Cedex

Assurance responsabilité civile professionnelle : MMA Mutuelles du Mans Assurances –

Sarl SAGA – BP 54 – 69922 OULLINS Cédex